

AFFAIRE N° 26/9. - Utilisation d'une plus value de
8 690 000 Frs constatée dans les recettes provenant de l'octroi
de mer.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'utiliser une plus value
de 8 690 000 Frs constatée dans les recettes provenant de l'octroi
de mer pour doter les articles ci-après :

En dépenses :

- au chapitre 901, article 215 pour acquisition d'un chargeur SOMBCA type F IB	5 685 000 Frs
et d'un Camion BERLIET type GLC 68 513 ...	3 005 000 Frs
	<u>8 690 000 Frs</u>

En recettes :

- au chapitre 971, article 758	<u>8 690 000 Frs</u>
--------------------------------------	----------------------

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jean, le 15 décembre 1975.
Pour le Maire
le Secrétaire Général
signé : H. Kessler
Bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
H. Vasseur